

Préavis municipal n° 79 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron "nord"

Date proposée pour la séance de la commission :

mardi 8 septembre 2020 à 20h00

Collège des Tuillières, salle 101

Municipal responsable : M. Michael Rohrer

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

En 2006, la Ville de Gland se dotait d'un plan directeur des mobilités douces (PDMD)¹ afin d'élaborer une stratégie de planification en faveur des piétons et des cyclistes sur son territoire. Ce rapport tire le bilan des infrastructures existantes et propose une conception plus large des mesures avec une dimension davantage qualitative, permettant non seulement d'améliorer la sécurité, mais aussi d'offrir aux piétons et aux cyclistes :

- des réseaux complets et continus garantissant toutes les liaisons nécessaires à l'interne de la commune ainsi qu'avec le réseau régional ;
- le confort et la qualité des aménagements.

De manière générale, les principes retenus sont l'instauration de zones 30 étendues et l'identification des espaces publics importants pour lesquels une action plus inclusive, telle que la mise en place d'une zone de rencontre, est préconisée. Il en ressort que la place de la gare s'impose naturellement comme nœud stratégique pour la promotion des déplacements à pied et à vélo dans la commune. En effet, l'aménagement de la place nord et son pendant au sud constituent des éléments charnières. Par conséquent, le principe d'un passage sous-voies au gabarit permettant la cohabitation piétons-cyclistes combiné à la mise en place de zones de rencontre aux abords de la gare est retenu.

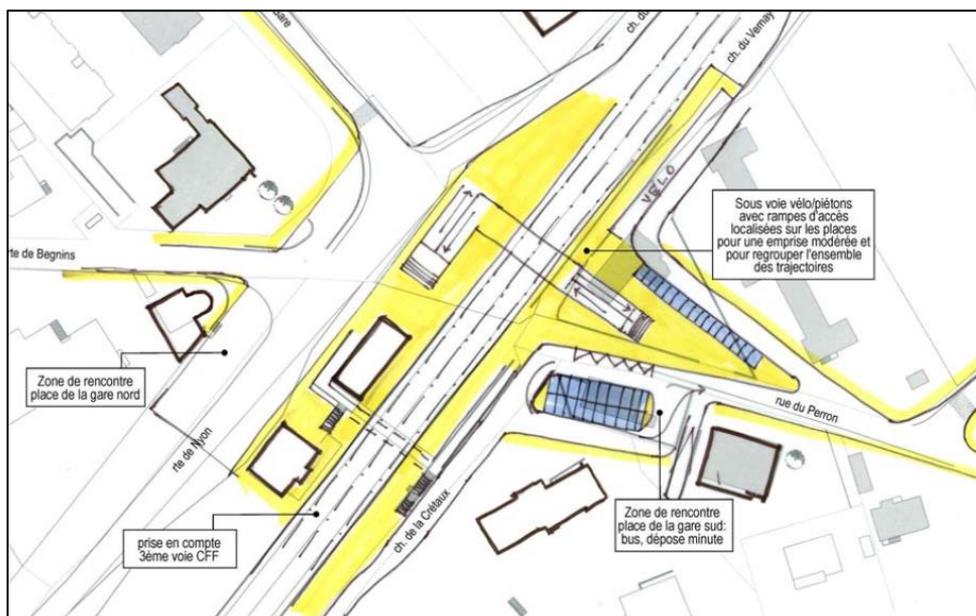


Figure 1 : principes d'aménagements en faveur de la mobilité douce à la gare (source : PDMD, 2006)

Aujourd'hui, les zones 30 "sur-gare" et "sous-gare"² de la ville sont en place et bénéficient chacune de l'homologation de la part de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Le passage inférieur et la zone de rencontre au nord de la gare sont également réalisés ; seul l'aménagement du Chemin de la Crétaux et de l'extrémité amont de la Rue du Perron reste à faire.

¹ "Commune de Gland, Plan des mobilités douces", EPFL - Citec ingénieurs conseils, 2006.

² Préavis 52/2008 "Crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30km/h dans le secteur nord de la ville", préavis 15/2017 "Construction pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur sud de la ville".

SITUATION ACTUELLE

En 2017, à la fin des travaux du passage inférieur et de la pose des parois anti-bruit, l'Exécutif validait la mise en place d'une mesure expérimentale de circulation sur le Chemin de la Crétaux et le nord de la Rue du Perron. Ce principe transitoire vise à implanter les aménagements du PDMD, c'est-à-dire une zone 20 proche de l'accès au quai CFF, en la complétant par la mise en vigueur d'un sens unique le long du Domaine des Pins, en direction de la gare.

Néanmoins, un contresens autorise les résidents à accéder à leur parking, sis Rue du Perron, depuis le Chemin de la Chavanne, tandis que les cyclistes en bénéficient sur l'entier du secteur. Pour finir, une interdiction de stationner dans tout le périmètre est instaurée dans le but de limiter le stationnement illicite. La dépose et/ou prise en charge des passagers CFF est possible grâce à la "dépose minute" sise sur la parcelle n° 610 (5 places limitées à 30 minutes + 13 places en "zone bleue", max. 1h30).

Outre la signalisation routière "provisoire", la configuration actuelle des lieux est caractérisée par un gabarit restreint du domaine public (DP) et des distances de visibilité limitées. L'absence de trottoir vient renforcer l'insécurité piétonne sur le Chemin de la Crétaux et le carrefour Perron/Chavanne surdimensionné favorise les véhicules motorisés au lieu de les limiter pour garantir l'axe piétonnier gare-Mauverney.



(1)



(2)



(3)

(1) Le gabarit routier très réduit et l'absence de trottoir rendent la cohabitation des usagers inconfortable et peu sécuritaire.

(2) Les aménagements actuels dans la zone de rencontre transitoire ne mettent pas en valeur l'accès à la gare.

(3) Le carrefour Perron-Chavanne est un "champ de bitume" aux dimensions excessives, faisant la part belle à la circulation routière aux dépens des piétons et des cyclistes ; la restriction de circulation sur le nord de la Rue du Perron est aujourd'hui imperceptible.

Le stationnement pour deux-roues (motorisés et non-motorisés ainsi que les vélos en libre-service) se situe quant à lui au plus proche de l'accès au quai n° 3, à l'intersection du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron (parcelle privée communale n° 558).

Concernant les transports publics, en plus de la gare, un arrêt de bus se trouve dans le périmètre du projet. Il s'agit de l'arrêt "Gare-sud", desservi par les lignes 835 & 836 de Carpostal et par les transports urbains de Gland (TUG). Les deux arrêts existants (un pour chaque sens) sont actuellement non-conformes à la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand)³ et celui du côté sud ne possède aucun aménagement particulier, hormis un panneau d'information.

BILAN

Le premier constat est que la mesure a permis de réduire de manière significative le trafic de transit, particulièrement au niveau des poids lourds. En effet, les comptages effectués sur une semaine indiquent qu'il y a en moyenne moins d'un camion par jour et que la charge de trafic est de 25 véhicules aux heures de pointe, ce qui est faible.

³ Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, 13 décembre 2002

Au niveau des flux piétons, la fréquentation est très importante aux heures de pointe⁴ avec des pics nettement marqués en relation avec les trains. Bien que la répartition de ces flux en direction des Avouillons et de la Rue Mauverney soit comparable, le nombre de piétons qui utilisent l'accès à la gare situé à l'extrémité nord de la Rue du Perron est plus prononcé (plus de 400 piétons à l'heure de pointe du matin). Par conséquent, la zone de rencontre doit se concentrer autour de l'intersection du Chemin de la Crétaux avec la Rue du Perron, tout en englobant la zone de stationnement des deux-roues.

En revanche, la mesure expérimentale ne répond pas de manière satisfaisante aux problématiques de stationnement, les automobilistes faisant fi des règles en vigueur (notamment limitation de circuler sur Perron-nord) pour s'approcher au maximum des quais. Les comportements illicites en la matière doivent être davantage entravés et l'utilisation du parking "30 minutes" existant encouragée. D'autre part, la mise en place d'une offre de stationnement de "dépose-minute" dans la zone de rencontre doit être formalisée pour répondre aux besoins observés.

Pour finir, le carrefour Perron/Chavanne présente un déficit sécuritaire dû aux manœuvres de rebroussement des automobilistes déposant leurs passagers en plein carrefour ainsi qu'aux traversées piétonnes effectuées à même le carrefour.

DESCRIPTIF DU PROJET

Les aménagements résultant des observations sur site sont le maintien de la circulation en double-sens hormis dans le périmètre du Domaine des Pins, qui se voit doté d'un sens-unique en direction de Lausanne (mesure expérimentale) et la création d'un trottoir tout au long du périmètre du projet. Les gabarits de la chaussée⁵ et du trottoir⁶ sont variables selon le régime de circulation avec une largeur totale de 6.80 m (4.80 m route, 2.00 m trottoir) sur le tronçon limité à 50 km/h entre Swissquote et le Domaine des Pins, de 4,70 m (3.20 m route, 1.50 m trottoir) dans le secteur du sens unique en zone 30, avant de retrouver un gabarit généreux de 7.00 m (4.00 m route, 3.00 m trottoir) le long du passage inférieur de la gare. La particularité des trottoirs est qu'ils seront réalisés alternativement sur les parties nord et sud de la chaussée afin de "casser" l'optique rectiligne de la route et ainsi modérer la vitesse du trafic. A l'extrémité ouest du périmètre, le trottoir se raccorde au futur trottoir construit par Swissquote le long du Chemin de la Crétaux en marge de la construction de son extension.

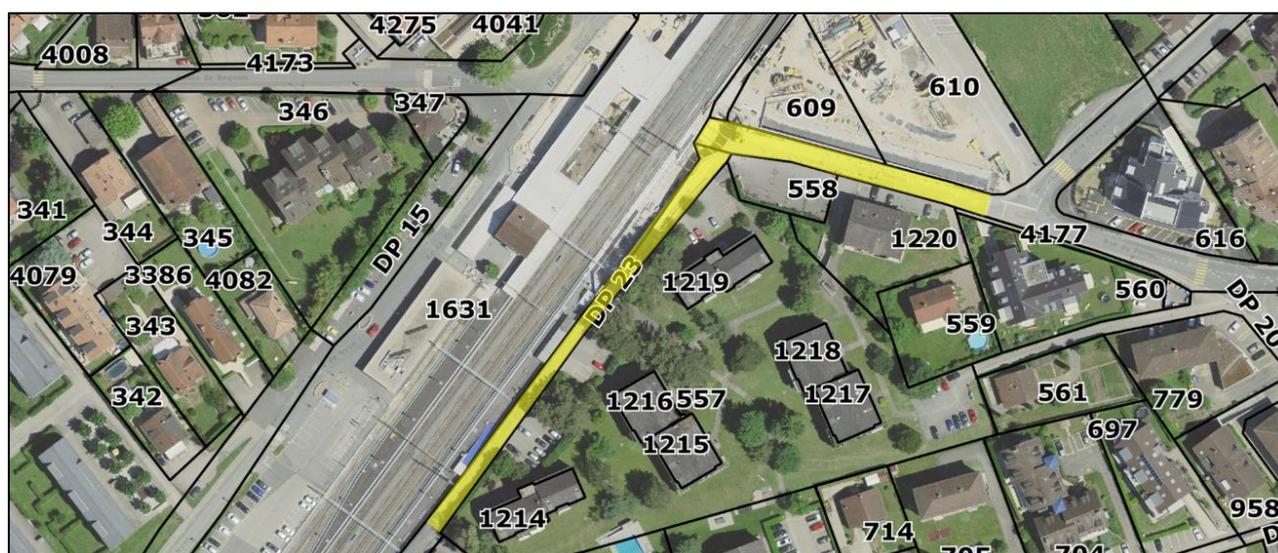


Figure 2 : tronçon à sens unique (dans le sens Genève-Lausanne) avec contresens cyclable

⁴ A l'heure de pointe du matin (7h00-8h00), environ 350 piétons empruntent la partie amont de la Rue du Perron et plus de 250 personnes utilisent le Chemin de la Crétaux (source : caméras Transitec, novembre 2018).

⁵ VSS 640 201 "profil géométrique type", dimensions de base et gabarit des usagers de la route.

⁶ VSS 640 070 "trafic piétonnier" : les principes fondamentaux définissant le confort de marche en fonction de la largeur de la surface piétonne édicte que 1.50 m est la largeur minimum, que 2.00 m est le cas normal pour chemin piétonnier et que 3.00 m vaut pour les tronçons avec fréquentation piétonne moyenne et une fréquentation élevée de voyageurs (bagages).

La zone de rencontre est concentrée autour de l'accès au quai n° 3 et du stationnement pour deux-roues. Elle est aménagée avec un décrochement vertical de + 4 cm à ses extrémités, faisant office de "porte d'entrée" et marquant ainsi de manière significative le changement de régime de vitesse. Rappelons que ce secteur offre la priorité aux piétons, qui peuvent dorénavant jouir librement de tout l'espace du domaine public. Un parking à vélos sur deux étages, similaire à celui construit à gare-nord et offrant un total de près de 200 emplacements, est prévu entre l'aire de stationnement pour deux-roues motorisés et l'emplacement des vélos en libre-service du réseau "La Côte" de Publibike. Au niveau des véhicules motorisés, trois places de "dépose-minute" complètent l'offre existante et une place destinée aux personnes handicapées permet aux mobilités réduites d'accéder aisément aux transports publics grâce à sa proximité immédiate au quai. Plusieurs arbres seront plantés afin d'agrémenter le secteur de lieux ombragés permettant de lutter contre les îlots de chaleur et la pollution tout en facilitant l'infiltration des eaux de surface. Du mobilier d'assise et un point d'eau viennent achever l'urbanisation de la zone de rencontre.

Les dimensions du carrefour Perron/Chavanne sont compactées au maximum et un "pincement" est fait sur la partie nord. Cet aménagement permet à la fois de marquer la restriction de circulation sur cette branche du carrefour et de guider les piétons pour traverser la chaussée au plus court. Une arborisation ponctuelle est également créée sur les trottoirs afin de donner un caractère végétal au lieu et aura en outre la fonction d'orienter les flux de mobilité douce, notamment pour limiter les conflits piétons-vélos. L'accès au parking situé sur la parcelle n° 610 se fait comme aujourd'hui, c'est-à-dire par un trottoir traversant.



Figure 3 : projet dans le secteur carrefour Rue du Perron – Chemin de la Chavanne

Enfin, les deux arrêts de bus "Gare-sud" sont mis en conformité au niveau de l'accessibilité pour tous (rehaussement et élargissement des quais) et ils sont aménagés avec des nouveaux mobiliers urbains (abri, poubelle, banc). Notons que l'exploitation des lignes actuelles implique la remise à l'heure des bus à ces deux arrêts et impose par conséquent qu'au moins l'un d'eux soit "en baignoire", c'est-à-dire mis hors chaussée. Il s'agit en l'occurrence de l'arrêt situé côté Jura, dont l'emprise finale sur la parcelle n° 611 demeure identique à l'actuelle.

Concernant les réseaux souterrains, seule la collecte des eaux de chaussée doit être réalisée⁷. Cela se fait par le biais de deux nouveaux collecteurs réalisés en PVC d'un diamètre de 250 mm, correspondant aux prescriptions en vigueur⁸. Le premier débute au droit de l'entrée du sens unique le long du Domaine des Pins et se raccorde à l'ouest du périmètre du projet (devant Swissquote), tandis que le second commence une soixantaine de mètres plus à l'est, pour se raccorder au réseau existant à la Rue du Perron. Entre les deux, le chemin marque un point haut, ce qui permet à l'eau de s'écouler naturellement vers l'une ou l'autre tête de réseau nouvellement aménagée. L'évacuation des eaux de surface sera également adaptée dans le carrefour pour correspondre au réaménagement projeté.

⁷ L'éclairage public et la conduite d'eau potable ont été réalisés en 2016 lors des travaux de pose des parois anti-bruit des CFF.

⁸ Plan général d'évacuation des eaux de la commune de Gland (PGEE, Bovard & Nickl SA, 2010) et VSS 640 340a "Evacuation des eaux de chaussée - bases".

Le dernier thème, mais pas l'un des moindres, est "**pour réunir et grandir, des lieux publics et des espaces**" par l'aménagement d'une zone de rencontre avec du mobilier urbain pour le stationnement des vélos et l'arborisation du secteur pour améliorer la qualité de vie.

PLANNING

Dans l'optique de sa réalisation, le projet doit être avalisé par le Conseil communal par le biais du présent préavis de construction. Une fois cette validation obtenue, l'appel d'offres pour les prestations relatives à l'exécution sera rédigé et l'adjudication des travaux interviendra en début 2021. Les travaux seront quant à eux d'une durée approximative de 10 mois et débuteront dans le courant du mois de juin 2021.

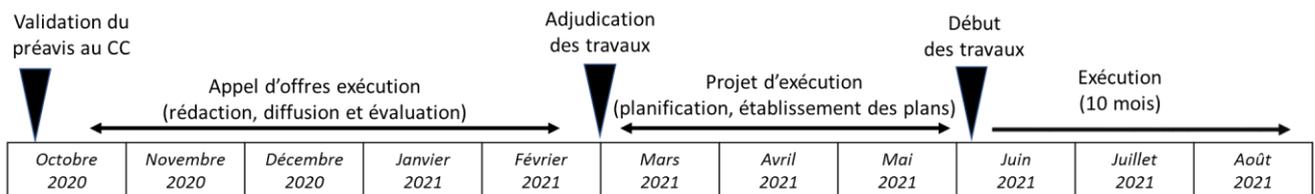


Figure 5 : frise chronologique du projet

COÛTS DES TRAVAUX

Le présent préavis concerne les phases 4 (appel d'offres) et 5 (réalisation) des prestations d'ingénieurs définies par la norme SIA 103 ainsi que le coût des travaux basé sur une estimation sommaire (+/- 20%), établie par le bureau Bernard Schenk BS+R SA de Nyon. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Travaux de génie civil	1'550'000.-
Marquage et signalisation	40'000.-
Mobiliers urbains	130'000.-
Arborisation et végétalisation	60'000.-
Honoraires étude et direction des travaux	90'000.-
Travaux géométriques, abornement, mise à jour	15'000.-
Acquisition foncière	60'000.-
Pourcentage culturel	85'000.-
Divers et imprévus (env. 5%)	100'000.-
Montant total HT	2'130'000.-
T.V.A. 7,7 % arrondi à	165'000.-
Montant total TTC	2'295'000.-

Les coûts des travaux de génie civil se répartissent en fonction du type de réseau assaini. Les honoraires d'étude, la direction des travaux, les travaux géométriques, l'abornement, la mise à jour et les divers et imprévus représentent des coûts généraux du projet et sont également répartis en fonction des travaux de génie civil.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des coûts du projet entre le secteur comptable 460 "Egouts et épuration", pour lequel la TVA est récupérable et les autres postes de dépenses, pour lesquels la TVA n'est pas récupérable.

<i>Secteur comptable</i>	Egouts et épuration (460)	Autres	Total
Types de coûts			
Travaux GC	165'000.-	1'385'000.-	1'550'000.-
<i>Répartition par secteurs comptables</i>	11%	89%	100%
<i>Coûts à répartir, hors GC (1)</i>	21'823.-	183'177.-	205'000.-
<i>Coûts spécifiques aux secteurs (2)</i>	-	375'000.-	375'000.-
Total HT	186'823.-	1'943'177.-	2'130'000.-
TVA 7.7%	14'300.-	150'700.-	165'000.-
Total TTC	201'123.-	2'093'877.-	2'295'000.-
TVA	récupérable	non récupérable	
Total après recup. IP TVA	186'823.-	2'093'877.-	2'280'700.-

(1) Coûts à répartir (hors GC) : "honoraires étude et direction des travaux", "travaux géométriques, abornement, mise à jour", "divers et imprévus"

(2) Coûts spécifiques à certains secteurs : "marquage et signalisation" (Routes), "mobilier urbain" (Routes), "arborisation et végétalisation" (Routes), "acquisition foncière" (Routes), "pourcentage culturel" (Routes)

Le préavis ne tient pas compte des subventions possibles, telle que la participation financière de la Confédération aux aménagements qui rentrent dans le cadre de la mesure 31-12 "Aménagement d'une liaison modes-doux entre Prangins et Gland" du projet d'agglomération du Grand Genève, comme par exemple la réalisation de trottoirs. La demande de subvention sera effectuée lors du projet définitif et le subventionnement aura lieu une fois les travaux exécutés. Les éventuelles subventions seront déduites du total des coûts du préavis et réduiront ainsi le montant à amortir.

FINANCEMENT

S'agissant de travaux relatifs au secteur 460 "Réseau d'égouts-épuration" assujetti à la TVA, l'impôt préalable grevant les investissements pourra être entièrement récupéré après transmission des décomptes TVA à l'Administration fédérale des contributions, division principale TVA. L'impôt préalable à récupérer sera assuré temporairement par les disponibilités de la bourse communale. Le montant net à financer sera donc de CHF 2'280'700.-.

La Municipalité sollicite conjointement à la présente demande de crédit l'autorisation de contracter un emprunt de **CHF 2'280'700.-** aux conditions les plus favorables. Ce montant représente la différence entre le montant total du préavis de CHF 2'295'000.- et la TVA à récupérer de CHF 14'300.- (arrondi).

Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.0%, les charges financières s'élèveront la première année à CHF 22'807.-.

Le tableau récapitulatif relatif à la situation financière de la Commune, joint en annexe, permet de vérifier que cet emprunt respecte la limite du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

AMORTISSEMENT

Le montant utilisé pour les travaux de génie civil, le marquage et la signalisation, les honoraires d'étude et la direction des travaux, les travaux géométriques, l'abornement, la mise à jour, l'acquisition foncière ainsi que les divers et imprévus de CHF 1'984'525.- (montant TTC moins la TVA à récupérer) sera amorti sur une période de trente ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Cela représente un montant annuel de CHF 66'151.-.

Le montant de CHF 296'175.- utilisé pour les autres postes de dépenses, à savoir le mobilier urbain, l'arborisation et la végétalisation ainsi que le pourcentage culturel sera, quant à lui, amorti sur une période de dix ans conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Cela représente un montant annuel total de CHF 29'618.-.

La charge d'amortissement totale sera donc de CHF 95'768.- pour une année complète.

Par ailleurs, la Municipalité propose d'amortir les coûts d'arborisation et de végétalisation par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif desdits éléments jusqu'à concurrence de CHF 64'700.- (soit CHF 60'000.- + TVA, arrondi) dans le fonds de réserve "Développement durable" (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 "Autres amortissements du patrimoine administratif".

La charge d'amortissement annuelle serait prioritairement débitée du compte 823.3329.00 la première année. Par la suite, les amortissements relatifs aux égouts seront comptabilisés au débit du compte 460.3311.00 "Amortissements du patrimoine administratif", le reste sera amorti et comptabilisé dans le compte 230.3311.00 "Amortissements du patrimoine adm. - Génie civil".

FRAIS D'EXPLOITATION

Cet investissement ne générera pas de frais de fonctionnement additionnels.

CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu - le préavis municipal n° 79 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron "nord" ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï - le rapport de la commission des finances ;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- décide
- I. - d'accorder un crédit de CHF 2'295'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 64'700.- dans le fonds de réserve "Développement durable" (compte 9281.05) via le compte 823.3329.00 "Autres amortissements du patrimoine administratif" ;
- III. - d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'280'700.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

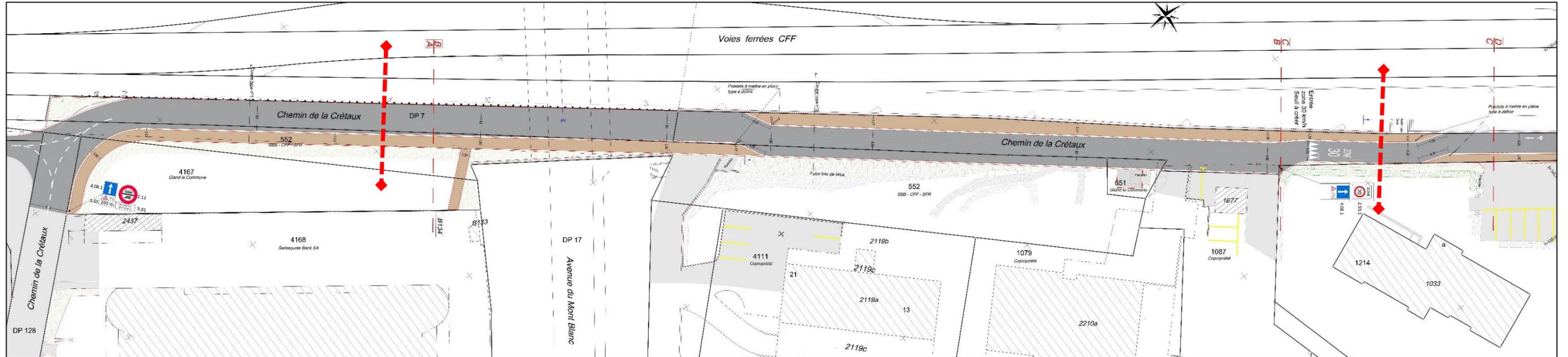
G. Cretegny

J. Niklaus

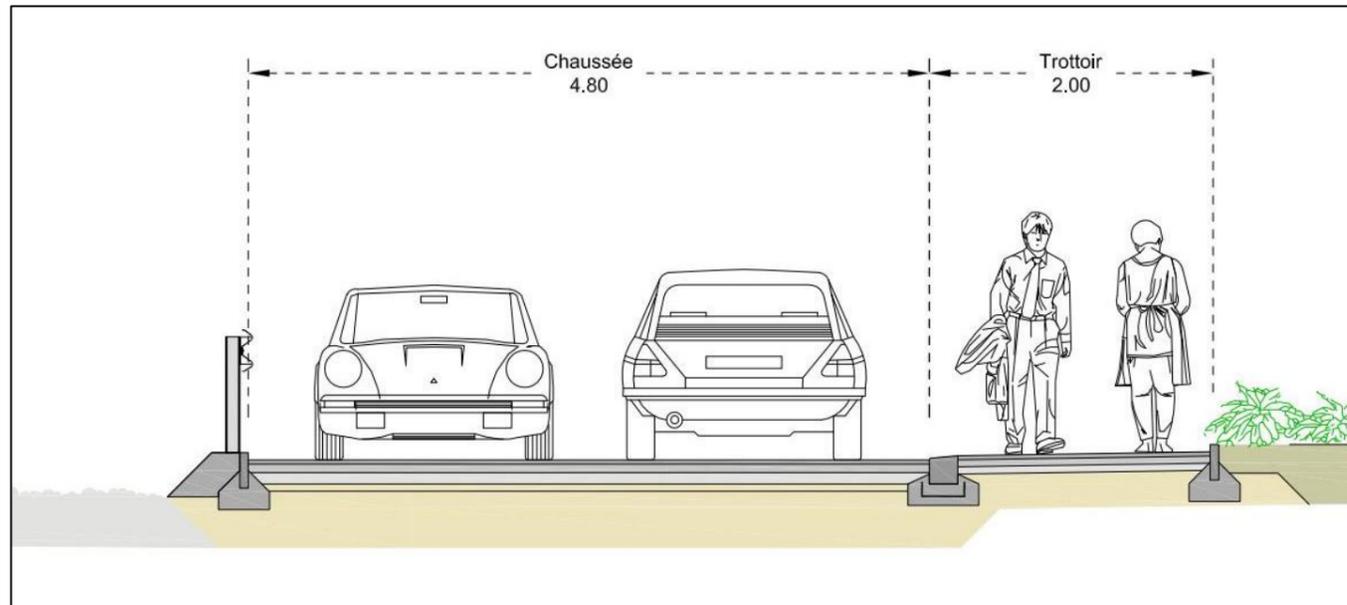
ANNEXE I - Préavis n° 79

REQUALIFICATION DU CHEMIN DE LA CRÉTAUX ET DE LA RUE DU PERRON « NORD »

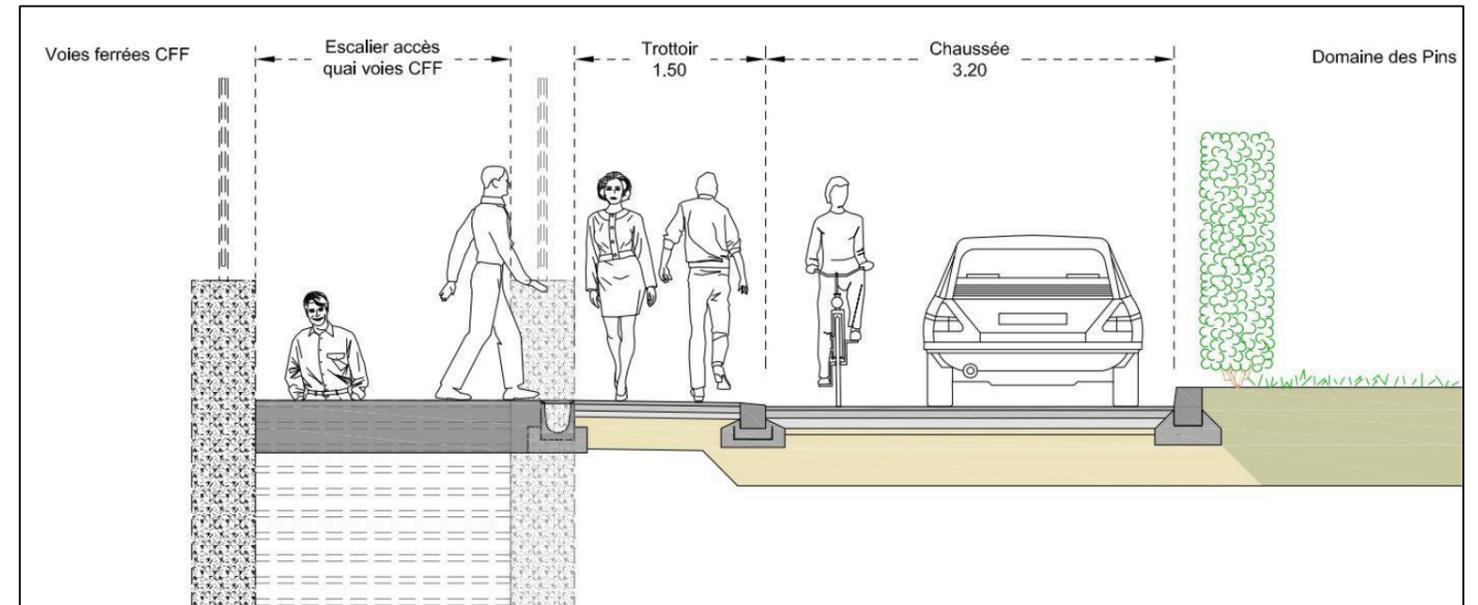
Secteurs ouest (de Swissquote au Domaine des Pins) : plan de situation des aménagements projetés



Coupe devant Swissquote



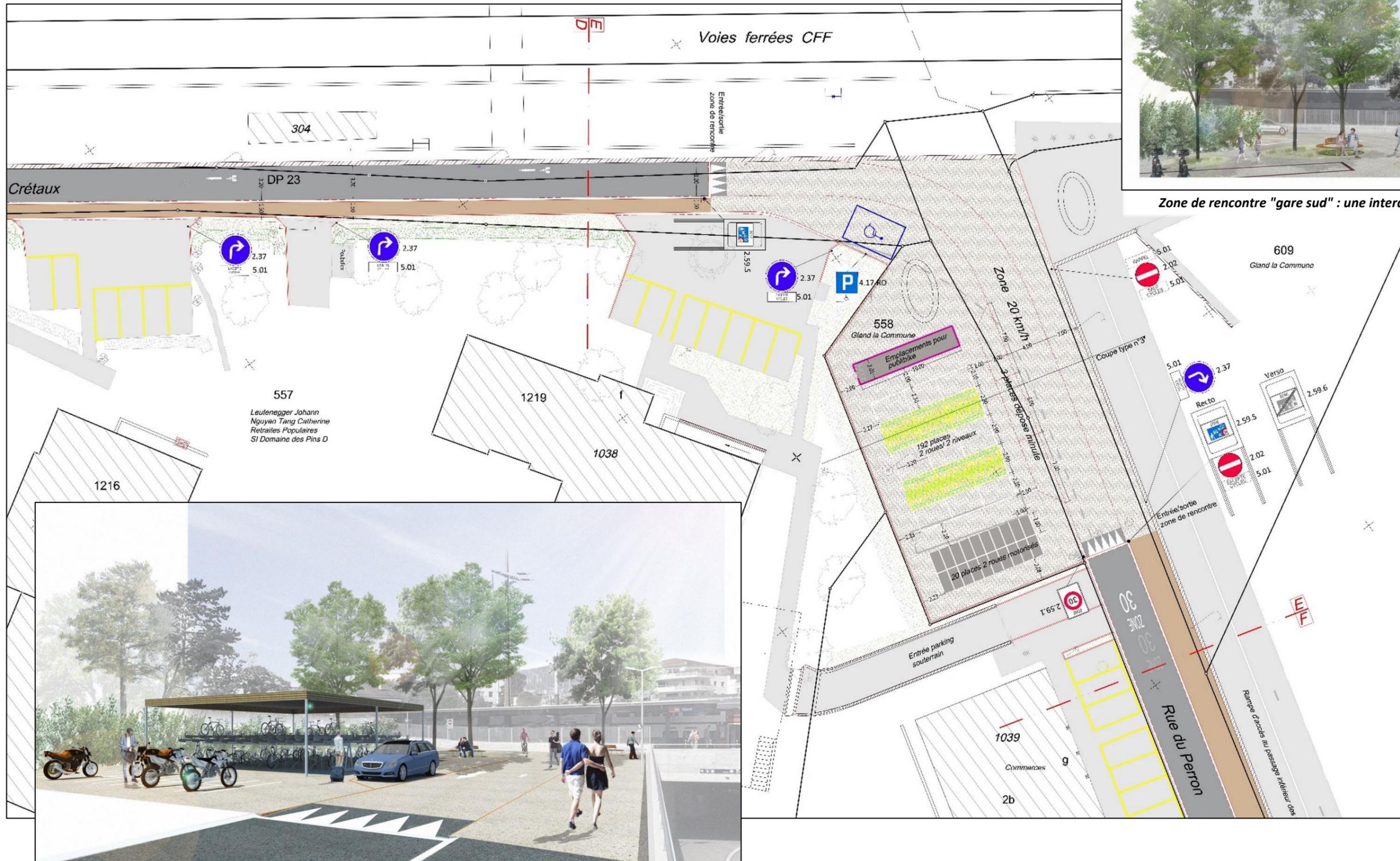
Coupe devant l'accès secondaire au quai n°3



ANNEXE II - Préavis n° 79

REQUALIFICATION DU CHEMIN DE LA CRÉTAUX ET DE LA RUE DU PERRON « NORD »

Zone de rencontre et accès à la gare : plan de situation des aménagements projetés



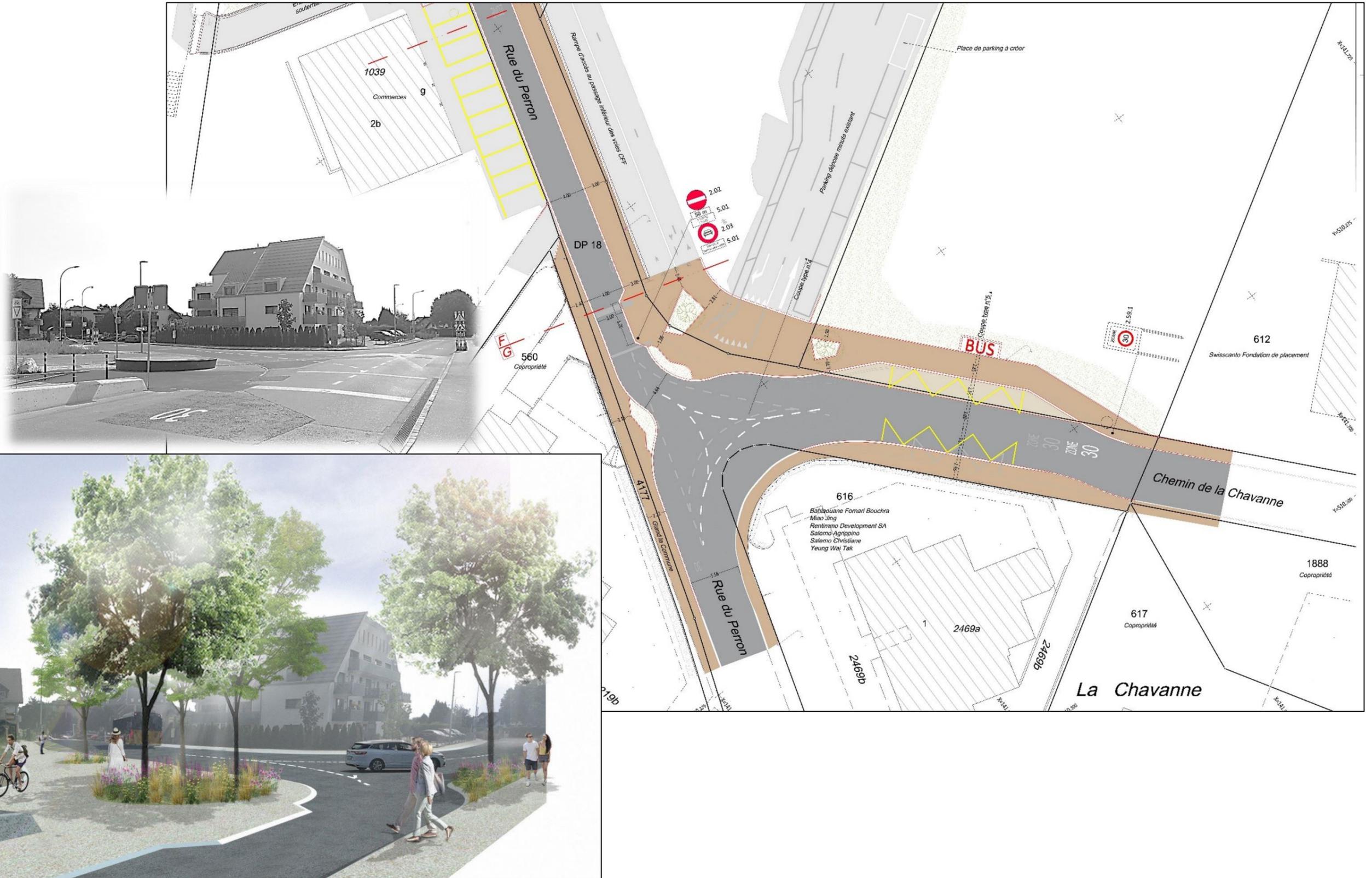
Zone de rencontre "gare sud" : une interaction tous-modes apaisée

Zone de rencontre "gare sud" : une plateforme multimodale et un nouvel espace dédié à la mobilité douce

ANNEXE III - Préavis n° 79

REQUALIFICATION DU CHEMIN DE LA CRÉTAUX ET DE LA RUE DU PERRON « NORD »

Carrefour Perron-Chavanne : plan de situation des aménagements projetés



Carrefour Perron / Chavanne apaisé, sécurisé et arboré

Crédit d'investissement

Préavis n° : 79/2020 Montant : CHF (TTC) 2'295'000.00

TVA récupérable CHF : 14'300.00 CHF (TTC) 2'280'700.00

Préavis municipal n°79 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la requalification du Chemin de la Crétaux et de la Rue du Perron "nord".

Estimation des charges de fonctionnement annuelles				CHF
- Charges financières : 1.0% par an :				22'807.00
- Amortissement linéaire sur 30 ans selon préavis :				66'151.00
- Amortissement linéaire sur 10 ans selon préavis :				29'618.00
Total annuel des charges				118'576.00
Situation financière				CHF
Plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements				128'000'000.00
Valeur des cautionnements à risque à ce jour				0.00
Endettement à ce jour	31.12.2018	31.12.2019	13.08.2020	
Endettement au bilan				
Engagements courants	2'192'227.48	2'925'732.14	1'996'808.63	
Passifs transitoires	10'390'789.07	8'551'217.28	3'701'639.31	
Emprunts à court et long terme	57'155'000.00	56'595'000.00	57'565'000.00	
Total endettement au bilan	69'738'016.55	68'071'949.42	63'263'447.94	
Engagements hors bilan				
Préavis en cours acceptés par le Conseil communal (hors investissements du patrimoine financier)			54'683'251.07	
Travaux facturés et payés à ce jour			-28'765'255.49	
Total engagements hors bilan			25'917'995.58	
Total endettement brut			89'181'443.52	
Disponibilités de la bourse à ce jour			12'164'121.05	
Placements du patrimoine financier à ce jour			7'012'405.00	
Prêts et capitaux de dotation (titres et papiers valeur)			1'245'650.00	
Solde disponible à ce jour			59'240'732.53	
Autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours				
Préavis municipal n° 72 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement et la relocalisation de la déchèterie.			5'080'000.00	
Préavis municipal n° 74 relatif à l'acquisition de la parcelle n°563 et des deux bâtiments qui y sont érigés (WWF).			17'044'000.00	
Préavis municipal n°75 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit.			400'000.00	
Total des autres préavis relatifs à une demande de crédit d'investissement en cours			22'524'000.00	
			34'421'732.53	